



Ordonnance de télécom CRTC 2008-98

Ottawa, le 8 avril 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	285	le 28 février 2008
Bell Canada	887 (TSN)	le 5 mars 2008
Bell Canada	7109	le 3 mars 2008
Saskatchewan Telecommunications	163	le 29 février 2008
Société TELUS Communications	289	le 29 février 2008
Société TELUS Communications	292	le 7 mars 2008
Société TELUS Communications	477 (TCQ)	le 29 février 2008
Société TELUS Communications	478 (TCQ)	le 6 mars 2008
Société TELUS Communications	4295 (TCBC)	le 29 février 2008
Société TELUS Communications	4297 (TCBC)	le 7 mars 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>